

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 10 août 2020 à 19 h à la salle Rosa D. Lavoie

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Carmen Massé, mairesse – Mélissa Boucher Caron – Katy Nadeau

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Alain Morin

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Josée Beaulieu, adjointe à la direction et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Lecture du courrier;
- 3- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 4- Voirie municipale : a)
- 5- Projet d'airsoft – Marie-Claude St-André ;
- 6- Programmation de la TECQ ;
- 7- Avis motion – modification chapitre 6 tarifs des permis et certificats - Règlement sur les permis et certificats ;
- 8- Projet de règlement - modification chapitre 6 Tarifs des permis et certificats – Règlement sur les permis et certificats ;
- 9- Demande de changement d'horaire de travail – Construction B.M.L. ;
- 10- Adjointe à la direction, Madame Josée Beaulieu
 - a) Réparation lampadaire centre des loisirs et lampes de rues ;

- b) Ajouter la comptabilité en réseau ;
 - c) Besoin en ressources humaines pour les loisirs (madame Aurélia Jourdan ;
 - d) Sonnette pour l'entrée du bureau municipal (projet d'amélioration d'un bâtiment) ;
 - e) Journée de formation avec Josée Chouinard, adj. à la direction à Saint-Honoré ;
 - f) Petit journal ;
- 11- Questions diverses :
- A) _____
- B) _____
- 3- Période de questions (15 minutes);
- 4- Levée de l'assemblée.

2020 - 074

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2020

Ministre des finances	Déclaration de conformité	295.00	5848
Ministre des finances	Transformation	295.00	5849
Air liquide	# 71605684	30.36	5850
Brandt	# 8903844	1333.71	5851
Buanderie RDL	1 383182	65.54	5852
Mon bureau.ca	# 463,680,882,817,72, 362	952.06	5853
Cadel	# 23703	214.98	5854
CRSBP	# 2020-2021	1990.91	5855
Distribution Mix BSLG	# 440407, 440408	98.00	5856
Distribution Rioux	# 36893, 37409	75.68	5857
Denise Dubé	Petite caisse	723.30	5858
Cheque annulé	Cheque annulé	0.00	5859
Fonds d'info sur territoire	# 202001483056	10.00	5860
Dép. Jacques Lamonde	# 7031, 7046, 7073	335.06	5861
Jacques Larochelle	# 76303	1155.89	5862
Jean-Roch Roy	#4345, 4377, 4378	5621.70	5863
J. M. Turcotte	# 141791	80.48	5864
KDL Charest	# 75215	55.08	5865
Macpeq	# 713, 358, 619, 179	1124.35	5866

Cheque annulé	Cheque annulé	0.00	5867
MRC de Témiscouata	# 202000611	75.02	5868
Peterbilt	# 51935, 51960, 51998	180.28	5869
Sécurité medic	# 471940	155.13	5870
Service de prévention	# 352033	140.73	5871
Surplus général Tardif	# 237823	986.85	5872
Infotech	# 2021100223	517.39	5873
Groupe Ultima	Assurance	12218.00	Accesd
Josée Beaulieu	Déplacement terrain jeux	18.86	Accesd
Ministère Rev. Québec	Remise juillet	5673.62	Accesd
Bell	Fax	72.15	Accesd
Salaire	juillet	15825.78	Accesd
Conseil	juillet	2366.07	Accesd
	Total des dépenses \$	52686.98	

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2020, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2020 – 075

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);
 Que les comptes présentés soient acceptés.

ACHAT DE TROIS TOILETTES À HAUT DÉBIT ET VANITÉ

2020 – 076

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de trois (3) toilettes à haut débit pour le sous-sol de l'église et d'une (1) vanité pour la sacristie.

ÉVÈNEMENT D'AIRSOFT

2020 – 077

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise M. Nathan Bourque à organiser un évènement d'airsoft dans le boisé de la municipalité. Les organisateurs ont la responsabilité de remettre le site dans le même état qu'au début de l'activité. Les balles utilisées sont bio dégradable et non polluantes. L'équipement de protection est de mise pour cette activité.

Le projet est parrainé par le comité des Fêtes et Loisirs.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2019 - 2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

2020 – 078

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M. Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la

perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 269-2020
CONCERNANT LE CHAPITRE VI DU RÈGLEMENT NUMÉRO 238 – 2015
SUR LE TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Monsieur Alain Morin conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du chapitre VI du règlement numéro 238 - 2015 sur le tarif des permis et certificats dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

**PROJET DE RÈGLEMENT # 269 - 2020 MODIFIANT L'ARTICLE VI
DU RÈGLEMENTS # 238 – 2015 SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les permis et certificats,

ATTENDU que le règlement sur les permis et certificats jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour ;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte ce qui suit

Chapitre 6 Tarifs des permis et certificats

Article 1. Tarifs généraux

Les tarifs applicables pour l'obtention des permis et certificats sont détaillés dans le tableau suivant :

Permis ou certificat	Motif	Tarif
Permis de lotissement		5\$ par lot
Permis de construction	Construction d'un bâtiment, installation d'une maison mobile ou assemblage d'un bâtiment préfabriqué	50\$
	Modification, agrandissement ou rénovation d'un bâtiment	20 \$
	Installation septique	50\$
Certificat d'autorisation	Installation de prélèvement d'eau	50\$
	Autres C.A.	Aucun frais

Pour le point à l'ordre du jour suivant, monsieur Keven Lévesque Quellet se retire de la table parce qu'il est directement concerné par la demande.

CONSTRUCTION BML – DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE DES TRAVAUX

ATTENDU que Construction BML a fait une demande au conseil municipal pour modifier l'horaire des travaux de 6h à 19h du lundi au vendredi au lieu de 7h à 18h;

ATTENDU que cette demande est une entrave au niveau de la quiétude des contribuables qui demeurent près de la carrière;

ATTENDU que construction BML pourrait trouver d'autres alternatives, en ayant plus de camions et de machineries pour contrer le retard occasionné par la Covid-19;

2020 – 080

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU sur division des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata refuse la demande de Construction B.M.L. de changer les heures de travail.

RESSOURCES HUMAINES POUR LES LOISIRS

2020 – 081

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adhère au projet d'entente intermunicipale pour l'engagement d'une ressource humaine en Loisirs, pour offrir des services municipaux de qualité à nos citoyens.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 05, la mairesse déclare la levée de l'assemblée

« Je, Carmen Massé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Mairesse